



PRIX & QUALITE

du SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2019

SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Mode de gestion du service

Estimation de la population desservie

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

2. Tarification et recettes du service

Modalités de tarification

Recettes d'exploitation

3. Financement des investissements

Montants financiers (en €) de la section d'investissement

4. Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Sud-Artois
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI de type Communauté de Communes.
- Territoire desservi (communes membres de l'EPCI) : Ablainzeville, Achiet-le Grand, Achiet-le-Petit, Avesnes-les-Bapaume, Alette, Bancourt, Bapaume, Barastre, Beaulencourt, Beaumetz-les-Cambrai, Béhagnies, Bertincourt, Beugnâtre, Beugny, Bieuvillers-les-Bapaume, Bihucourt, Bucquoy, Bullecourt, Bus, Chérisy, Courcelles-le-Comte, Croisilles, Douchy-les-Ayette, Ecoust-Saint-Mein, Ervillers, Favreuil, Foncquevillers, Fontaines-les-Croisilles, Frémicourt, Gomiécourt, Gommecourt, Gréwillers, Hamelincourt, Haplincourt, Havrincourt, Hébuterne, Hermies, Le Sars, Le Transloy, Lebuquière, Léchelle, Ligny-Thillois, Martinpuich, Metz-en-Couture, Morchies, Morval, Mory, Moyenneville, Neuville-Bourjonval, Noreuil, Puisieux, Riencourt-les-Bapaume, Rocquigny, Ruyaulcourt, Sailly-au-Bois, Saint-Léger, Sapignies, Souastre, Trescault, Vaulx-Vraucourt, Vélou, Villers-au-Flos, Warlencourt-Eaucourt et Ytres.

Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie pour la totalité du territoire concerné par la compétence assainissement non collectif**.

Liste des communes couvertes par le SPANC sur tout ou partie de leur territoire :

Communes concernées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif		
ABLAINZEVILLE	FAVREUIL	NOREUIL
ACHIET-LE-PETIT	FONCQUEVILLERS	PUISIEUX
AYETTE	FONTAINE LES CROISILLES	RIENCOURT-LES-BAPAUME
BANCOURT	FRÉMICOURT	ROCQUIGNY
BAPAUME	GOMIECOURT	RUYAULCOURT
BARASTRE	GOMMECOURT	SAILLY-AU-BOIS
BEAULENCOURT	GRÉVILLERS	SAINT-LEGER
BEAUMETZ LES CAMBRAI	HAMELINCOURT	SAPIGNIES
BÉHAGNIES	HAPLINCOURT	LE SARS
BERTINCOURT	HAVRINCOURT	LE TRANSLOY
BEUGNÂTRE	HEBUTERNE	TRESCAULT
BEUGNY	HERMIES	VAULX-VRAUCOURT
BIEFVILLERS-LES-BAPAUME	LEBUCQUIERE	VELU
BIHUCOURT	LECHELLE	VILLERS AU FLOS
BUCQUOY	LIGNY-THILLOIS	WARLENCOURT-EAUCOURT
BULLECOURT	MARTINPUICH	YTRES
BUS	METZ EN COUTURE	
CHERISY	MORCHIES	
COURCELLES LE COMTE	MORVAL	
DOUCHY LES AYETTE	MORY	
ECOUST ST MEIN	MOYENNEVILLE	
ERVILLERS	NEUVILLE-BOURJONVAL	

Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas raccordé à un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 17.400 habitants pour un total de 7.015 installations d'assainissement non-collectif.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, défini par un groupe de travail représentant les acteurs de la gestion des services d'eau et d'assainissement, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service	Compétence exercée (oui/non)	Points possibles	Points obtenus
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	oui	20	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 10 ans	oui	30	30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	oui	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service	Compétence exercée (oui/non)	Points possibles	Points obtenus
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	non	20	0
Le service assure le traitement des matières de vidange	non	10	0
TOTAL		140	100

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif **2019** du service est de **100**.

2. Tarification et recettes du service

Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les charges du service. Plusieurs montants de redevances sont instaurés selon la nature du contrôle exercé. De même, les modalités de perception de ces redevances diffèrent selon ce même critère.

Les tarifs applicables pour l'année 2019 sont fixés par délibération du 15/04/2013 et du 13/02/2017, selon les termes suivants :

- Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées : 50 € à l'acte ;
- Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées : 100 € à l'acte ;
- Contrôle diagnostic des installations en cas de cession immobilière : 120 € à l'acte ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations (périodicité de 7 ans) : 15 € par an (redevance forfaitaire) ;
- Contrôle annuel des installations > 20 EH : 50 €/acte.

Le service **n'est pas assujetti à la TVA.**

Recettes d'exploitation

Nombre de contrôles effectués selon leur nature

Type de contrôle	Quantités
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	95
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	95
Contrôle diagnostic des installations en cas de cession immobilière	182
Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations	379
TOTAL	640

Recettes

Type de contrôle	Montants
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	4 750 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	9 500 €
Contrôle diagnostic des installations en cas de cession immobilière	21 840 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations	100 425 €
Autres : partenariat Agence de l'Eau Artois-Picardie (gestion des aides)	0 €
TOTAL	146 605 €

3. Financement des investissements

Montants financiers (en €) de la section d'investissement

Aucun investissement n'a été effectué en 2019.

4. Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est calculé selon la méthode suivante :

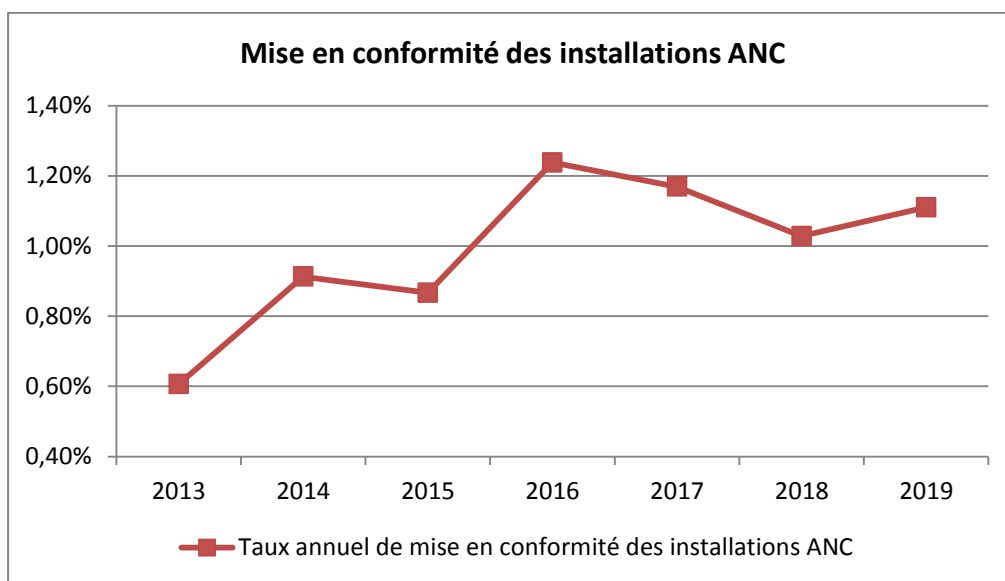
$$\frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} = \text{_____} \%$$

Pour l'année 2019, les installations contrôlées révèlent un taux de conformité de :

* **34,83 %** (132/379 x 100)

	Foncquevillers	Hébuterne
Nombre total logements	191	242
Logements visités	168	211
% logements visités	87,96%	87,19%
Installations conformes	56	76
Taux de conformité	33,33%	36,02%

Evolution du taux de mise en conformité des installations ANC depuis 2013



Evolution du nombre de dossiers pour la création de nouvelles installations ANC (logements neufs), depuis 2013

